Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **03 juillet 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 juin 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL – Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel RENAUD – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT

Membres ayant donné pouvoir : Mme Annie MILLARD à Mme Martine LEROY
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Patrick RAPEAU à M. Raymond LE VAN
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Frédéric CASSERA** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

2025/03-07/02

Rapport d'activités 2024 – Approbation

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Aussi, tous les conseillers ont été destinataires d'un document retraçant les actions menées au cours de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de ce rapport.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 36
Pouvoirs : 5
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 058-200067916-20250703-2025_03_07_02-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE LOIRE NIEVRE

M. Frédéric CASSERA, secrétaire de séance